

COMMUNE DE GUMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2019

Délibération syndicat du Morel

Vu la délibération du SIAEP du Morel en date du 28 mars 2019 qui décide de sa dissolution dans le cadre du transfert de la compétence eau au 1^{er} janvier 2020.

Vu la délibération de la Commune de Gumont en date du 29 juin 2019 qui demande la dissolution du SIAEP du Morel, qui approuve le transfert de l'actif et du passif sur la Commune de Clergoux et qui demande l'adhésion au Syndicat des Deux Vallées.

Considérant que cette délibération prévoit le transfert de la totalité de l'actif et du passif du SIAEP du Morel vers la commune de Clergoux, puis leur transfert de Clergoux vers le Syndicat des Deux Vallées, il convient d'apporter les précisions suivantes :

- les biens, emprunts et subventions nécessaires à l'exercice de la compétence transférée seront mis à dispositions du Syndicat des Deux Vallées conformément à la réglementation par la Commune de Clergoux ;
- les résultats budgétaires (excédent ou déficit) des deux sections et la trésorerie seront intégralement transférés au Syndicat des Deux Vallées par la Commune de Clergoux dans le cadre de la convention visée ci-après ;
- les encaissements enregistrés à compter du 01/01/2020 sur les restes à recouvrer constatés au 31/12/2019 seront par convention entre la Commune de Clergoux et le Syndicat des Deux Vallées transférés à ce dernier ;
- la charge des éventuelles admissions en non valeurs sera supportée par convention par le Syndicat des Deux Vallées ;
- le FCTVA sera par convention entre la Commune de Clergoux et le Syndicat des Deux Vallées reversé à ce dernier ;
- les restes à payer seront par convention entre la Commune de Clergoux et le Syndicat des Deux Vallées mis à la charge de ce dernier.

Convention ONF

Monsieur le Maire indique que la forêt sectionale de GRAFFEUILLE et du GAUD relevant du régime forestier remplit les critères fixés par l'article R.212-8 du code forestier pour être gérée selon un règlement type de gestion. Par conséquent, le conseil est invité à donner son accord sur le document de prescriptions propre à la forêt sectionale de GRAFFEUILLE et le GAUD relevant du régime forestier, établi par l'Office National des Forêts conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement « Plateaux Limousins » dont elle dépend.

Avec cet accord, la forêt sectionale présente une garantie de gestion durable, conformément aux dispositions de l'article L.124-1 du code forestier.

Monsieur le Maire présente les programmes prévisionnels de coupes et de travaux pour les prochaines années, tels qu'ils découlent de ce document de prescriptions. Ces programmes serviront à élaborer les états d'assiette et les programmes annuels de travaux qui seront proposés ultérieurement à l'approbation de la commune.

Après l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE SON ACCORD sur le document des prescriptions propre à la forêt sectionale de GRAFFEUILLE et le GAUD relevant du régime forestier qui lui a été présenté, lequel a été établi conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement « Plateaux Limousins », qui lui a été présenté.

Questions diverses / informations

- Nouveau syndicat école maternelle

Participation 2020 : augmente à 7 854€ au lieu de 4 260€ en 2018 mais avec 3 enfants

- Secrétariat de mairie

Présentation de MINUTTI Aline, secrétaire de mairie stagiaire en remplacement de Muriel Auberty, titulaire et bilan des demandes au dossier de recrutement.

- Téléthon

63 participants plus organisateurs.

Gumont participe aux frais de fournitures alimentaire.

- Autorisation de travaux

Rappel de la loi Montagne, et constat des manquements dans la commune.

- Articles *Le Gumontois*

Il est demandé aux conseillers de remettre leurs articles dans la semaine 49.

- Instance de gérontologie et retour des commissions pour information du conseil

- Travaux d'enfouissement

Réfection de chaussée terminée.

Crosse lampadaire changée place Saint-Pierre-Es-Lien

La séance est levée à 19h45.